



## Convocation au tribunal de police suite à coups et blessures

-----  
Par Visiteur

Bonjour

mon fils de 19 ans est convoqué au tribunal de police suite à une plainte déposée par un camarade pour coup et blessure.

Je vous retrace l'historique des faits déclarés à la gendarmerie, suite à une histoire de "fille"

Mon fils, saisi aux poignets a esquivé un coup de tête de son camarade en baissant la sienne et celui s'est cogné le nez et ouvert la lèvre supérieure. Les 2 témoins présents n'ont pas vu les faits qui ont duré moins d'une minute.

La victime s'est fait recoudre 2 points de suture à la lèvre, aux urgences. Elle s'est fait faire un arrêt de travail par son médecin traitant inférieur à 8j. Mon fils a également porté plainte pour tentative de coup et blessure. Ils ont été confrontés à la gendarmerie.

Je voudrais savoir si mon fils risque une amende de 5<sup>e</sup> catégorie? Que dois-je faire, prendre un avocat?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

.Mon fils a également porté plainte pour tentative de coup et blessure. Ils ont été confrontés à la gendarmerie.

Je voudrais savoir si mon fils risque une amende de 5<sup>e</sup> catégorie? Que dois-je faire, prendre un avocat?

En matière de violences volontaires la tentative n'existe pas.

Il est très difficile de pouvoir préjuger de la décision du juge. Étant donné qu'aucun témoin n'a vu la scène et que votre fils contrairement à l'autre n'a pas de blessure, le juge appréciera les faits.

Si votre fils n'a pas d'antécédents cela jouera en sa faveur.

Vous pouvez bien sûr prendre un avocat mais du fait de la peine encourue, en définitive les honoraires de l'avocat pourront vous coûter plus cher.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci

pour votre réponse qui ne m'apporte rien de plus.

Slts

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Qu'attendiez-vous de moi?

Je n'ai pas de pouvoir de divination.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour

j'espérais avoir une fourchette de l'amende mini/maxi d'une amende possible. Et savoir si cet événement figurera sur son casier. C'est tout.  
Slts

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

j'espérais avoir une fourchette de l'amende mini/maxi d'une amende possible

Au maximum, 1500 euros (montant encouru) au minimum 200- 250 euros. Encore une fois tout dépendra de l'appréciation du juge.

Il est également possible qu'en plus de l'amende le juge prononce une peine complémentaire, à savoir l'exécution d'un travail d'intérêt général d'une durée de vingt à cent-vingt heures.

Et savoir si cet événement figurera sur son casier

Oui effectivement la décision figurera sur son casier judiciaire, mais uniquement sur son B1 qui n'est accessible qu'aux autorités judiciaires.

Je suis à votre entière disposition. Il est toujours plus simple de demander précisément des éléments afin d'obtenir des réponses.

Cordialement